

Les organisations du cinéma signent un accord avec OCS

17 JUILLET 2015

Les organisations du cinéma signent aujourd’hui un accord avec OCS, en présence de la Ministre de la Culture, pour une durée de cinq ans, à compter rétroactivement du 1er janvier 2014. OCS y témoigne de son engagement vis-à-vis du cinéma, en augmentant notamment ses obligations d’investissement et en permettant une diffusion des œuvres plus importante.